

Département de la Creuse

Arrondissement de Guéret

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BALOUE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre décembre, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle-Baloue, se sont réunis à 10h00 à la salle Aristide Carteau, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire en date du vingt-huit novembre, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents

- M. Florian BOLGAR
- Mle Aurélie BRIANT
- Mme Béatrice GOMES
- M. Valentin GRASSET
- M. Jean LEROUX
- M. Claude MAILLARD
- M. Franck MARTIN
- Mme Michèle PICOTY
- M. Jérôme PASDELOU

Membres absents, excusés et représentés

- Mme France-Muriel BLANCHE a donné procuration à Mme Michèle PICOTY.
- M. Jean-Marie BONNEFONT a donné procuration à Mme Béatrice GOMES.

La séance est publique.

Mme la Maire constate que le quorum est atteint.

La séance démarre à 10h14.

M. Valentin GRASSET est nommé secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 . RESSOURCES HUMAINES : Frais de repas
- 2 . VIE PUBLIQUE : Création d'un marché communal
- 3 . BÂTIMENTS COMMUNAUX : Conduit de cheminée
- 4 . BUDGET : Décision modificative dans la section du fonctionnement
- 5 . FINANCES : Achat du mobilier de la bibliothèque
- 6 . FINANCES : Aménagement des espaces communaux
- 7 . EAU : Sortie des télésurveillances dans des armoires extérieures
- 8 . SUBVENTION : Demande de l'école de Saint-Sébastien
- 9 . Questions diverses

A noter : Une diffusion en direct du conseil municipal sur les réseaux sociaux est effectuée.

Préambule : validation du PV du précédent conseil

Le procès verbal du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité.

1. RESSOURCES HUMAINES : Frais de repas

Madame la Maire rappelle que les élus et les agents territoriaux (titulaires, stagiaires, contractuels) peuvent être amenés à se déplacer, pour les besoins du service. Les frais occasionnés par les repas sont à la charge de la collectivité pour le compte de laquelle la formation est effectuée. Tous les élus et agents autorisés sont indemnisés de leur frais de repas sur la base d'indemnités.

Madame la Maire propose de verser des indemnités de repas sur présentation d'un justificatif pour un montant maximum de 12 €, et également de verser des indemnités d'hébergement si l'occasion se présente, sur présentation d'un justificatif et pour un montant maximum de 30 €.

M. BOLGAR demande s'il est actuellement possible de trouver des hébergements à 30 €. Même si cette situation se présente très rarement. Il propose d'élever ce montant maximum à 50 €.

Après délibération :

- *la proposition portant sur l'indemnité de repas à 12€ est adoptée à l'unanimité,*
- *la proposition portant sur l'indemnité d'hébergement est adoptée à l'unanimité avec un montant maximum de 50€.*

2. VIE PUBLIQUE : Création d'un marché communal

Madame la Maire rappelle que les élus souhaitent créer un marché communal afin de redynamiser le tissu économique et social de leur commune rurale se situant en Zone de Revitalisation Rurale et afin de répondre à l'attente d'un certain nombre d'habitants.

Madame la Maire rappelle qu'elle nous a transmis le règlement intérieur ainsi que les bulletins d'inscription pour les commerçants.

M. LE ROUX précise qu'il faut que l'on envisage de faire un point sur les premiers marchés communaux et qu'il faudra prendre les mesures nécessaires s'il n'y a pas assez de commerçants et pas assez de fréquentation. Par exemple, proposer des marchés moins fréquents en passant de marchés mensuels à des marchés saisonniers (printemps, été, automne, hiver).

M. PASDELOU indique que certains commerçants souhaitent venir au marché communal que s'il est régulier. Il faudra une période de rodage et de concertations à l'issue des premiers marchés et changer la temporalité si besoin.

Madame le Maire précise que les commerçants réguliers seront prioritaires par rapport à ceux plus occasionnels dans le cas où l'accueil de tous les commerçants était rendu impossible pour la superficie de la place Poitrenaud. Elle indique également qu'il faudra bien prendre en compte la taille de certains stands pour les placer stratégiquement sur la place Poitrenaud. Si le marché était amené à perdurer, il serait intéressant de placer un panneau fixe pour rappeler ses horaires.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la création du marché communal à l'unanimité.

3. BATIMENTS COMMUNAUX : Conduit de cheminée

Madame la Maire informe le conseil municipal que suite à la déclaration du sinistre incendie fin 2020, l'assurance de la commune vient d'annoncer qu'elle prenait en charge une partie des frais de remplacement du conduit de cheminée de l'appartement de la mairie.

Pour rappel, le devis de l'entreprise Yvan LAFONT s'élevait à 1993,57 €. Le montant pris en charge par l'assurance est de : 1544,05 € auquel s'ajoute 149,52 € (montant de la vétusté) soit un total de 1693,57 €. Aussi, le montant restant à la charge de la commune est de 300 €, et représente les frais de franchise.

MM. BOLGAR et MARTIN font remarquer que le montant de la facture risque d'augmenter au vu de la flambée actuelle des prix des matériaux. Ils préviennent que la commune devra très probablement payer un montant supérieur à celui des devis fournis en 2020.

Madame le Maire propose de passer cette potentielle augmentation, si elle a lieu, sur le budget de l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

4. BUDGET : Décision modificative dans la section du fonctionnement

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Madame la Maire indique qu'il y a plusieurs écritures budgétaires à refaire pour clôturer à l'équilibre le budget 2021 et qu'il est très délicat de tout maîtriser. De plus, il est difficile de joindre un trésorier afin d'obtenir des explications sur toutes les subtilités comptables à connaître. L'objectif de cette décision modificative est de pouvoir rééquilibrer le budget communal pour la clôture de l'exercice 2021.

M. BOLGAR indique qu'il pourrait être intéressant de demander, dans le futur, la prestation payante d'un trésorier pour soulager les élus et les salariés de la commune sur les missions comptables. Cela permettrait au conseil d'estimer le ratio investissement financier / temps passé par les élus et salariés sur une année complète.

M. PASDELOU rappelle que d'autres aides peuvent être rapidement trouvées auprès de secrétaires de mairie chevronnées pour finaliser l'exercice dans les temps. Il rappelle par ailleurs que la période de mars est la plus chronophage de l'année pour la commission Budget et Finances, avec l'établissement du budget prévisionnel annuel.

Madame le Maire indique que pour le budget 2021 il est trop tard mais qu'il est possible d'en rediscuter pour le budget 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve les modifications de budget à l'unanimité.

5. FINANCES : Achat du mobilier de la bibliothèque

Madame la Maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'acheter du mobilier pour aménager la future bibliothèque. Deux devis complémentaires de fournitures ont été demandés à cet effet :

– auprès de MANUTAN COLLECTIVITÉS, le montant s'élève à 735.83 € TTC.

– auprès d'ADEQUAT L'ACHAT PUBLIC, le montant s'élève à 2 684,18 € TTC.

Afin de procéder à ces deux achats, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR. Madame la Maire précise que le montant des subventions pour la DETR est de 40%, soit 1 140 € HT. Le reste à charge est estimé à 2 280,01 € HT.

Le dossier de subvention DETR doit être déposé avant le 15/12/2021.

Madame la Maire indique que nous demanderons également une subvention « BOOST Commune » pour alléger le reste à charge d'investissement qui pèsera sur la commune. M. PASDELOU indique également que nous essayons le plus possible de faire de la récupération de meubles grâce à certains dons de particuliers et d'associations.

Madame la Maire indique que nous pourrons ouvrir la bibliothèque dans un premier temps avec les meubles et le matériel informatique déjà disponibles, en nous assurant que les meubles respectent bien les normes en vigueur.

M. BOLGAR propose que soit ajouté au devis un rétroprojecteur, qu'il estime très utile pour la bibliothèque et pour les réunions communales. Au vu de la date limite du dépôt de la DETR, il serait préférable de faire passer cet achat sur le budget 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

6. FINANCES : Aménagement des espaces communaux

Madame le Maire félicite le Comité Botanique, Fleurissement et Environnement (CBFE) pour le travail réalisé sur le dossier d'aménagement des espaces communaux.

Madame la Maire rappelle au conseil municipal le souhait du CBFE d'aménager les espaces communaux. Et ce, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, de favoriser le lien social et de développer le tourisme.

L'objectif principal de ce projet est donc d'aménager par le fleurissement et/ou l'installation de mobilier urbain, les secteurs suivants :

- Le parterre de l'église,
- L'espace communal du bas-bourg à proximité du ruisseau du lavoir,
- L'espace communal du cimetière en sortie de commune,
- L'espace communal de la pêcherie dans le village de la Jaussée,
- Le croisement dans le village de la Deunière,
- L'espace communal dans le village de Coculet.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR et du dispositif « Boost'ter ».

Madame la Maire précise que le montant des subventions pour la DETR est de 40% et de 20 % pour « Boost'ter ».

M. PASDELOU précise qu'il y a déjà eu des aménagements réalisés par le CBFE à la Deunière qui n'ont rien coûté à la commune.

M. LE ROUX trouve que certains aménagements réalisés et à réaliser sont trop chargés. Il évoque son inquiétude au vu des tâches d'entretien à venir sur ces espaces. Il prône un peu plus de sobriété par rapport aux plantations et aux aménagements prévus. M. PASDELOU et Mme PICOTY sont sereins sur le fait que les habitants sauront s'emparer de l'entretien de ces espaces.

M. BOLGAR alerte sur le fait que le cantonnier a déjà énormément de travail à faire. Et qu'il ne faudrait pas se laisser déborder par les futures tâches à réaliser.

Madame la Maire indique qu'un petit groupe d'habitants s'est particulièrement investi à l'intérieur du CBFE, et sur lequel le conseil peut s'appuyer pour l'entretien des espaces fleuris.

M. PASDELOU engage le débat sur l'institution d'une réelle charte globale de gestion des déchets communaux. Cette démarche globale devrait permettre de répondre à tous les besoins et toutes les questions futures en matière de gestion efficace des déchets. Dans l'attente de la création de cette charte, M. PASDELOU et Mme PICOTY proposent de mettre en place des pancartes demandant aux usagers des aires de pique-nique d'emporter leur déchets avec eux.

M. PASDELOU rappelle par ailleurs qu'il rend régulièrement visite aux épiciers du village pour leur proposer d'emmener leurs déchets à la déchèterie.

Ces dispositions ne dispensent pas le conseil de réfléchir aux termes de la future charte sur la gestion des déchets communaux, ménagers et recyclables.

M. BOLGAR propose des axes d'amélioration pour l'aménagement de la Jaussée pour que ce projet convienne à tous les habitants. M. PASDELOU lui indique que des modifications ont déjà été réalisées sur le document produit par le CBFE suite à la présentation aux habitants. M. BOLGAR propose de prévoir un local pour stocker du matériel pour la table de ping-pong et pour le badminton.

Mme PICOTY indique que le CBFE est en attente d'informations sur la réglementation imposée par la police des mares et que le projet d'aménagement de la Jaussée devra prendre en compte ces réponses légales.

La délibération porte sur la validation des devis suivants :

- Devis EVOLIS : 1952,50 €
- Devis Serres de la Chapelle : 363,90 €
- Devis ADEQUAT : 6745,02 €

TOTAL Investissement : 9061,42 € TTC

Les taux de subvention sont les suivants :

- DETR : 40 %
- Boost'ter : 20 %

TOTAL Subventions : 4349,49 € HT

Le reste à charge pour la commune serait de **4711,93 €**. M. PASDELOU indique qu'une remise de 11 % est à prévoir sur le devis ADEQUAT (environ 800€) et que les Serres de la Chapelle ont déjà fait de sérieuses remises sur les achats de la commune : la mairie peut en espérer une autre sur le devis transmis.

Après délibération, le conseil vote sur cette proposition :

3 abstentions, 0 contre, 8 pour.

La délibération est adoptée.

7. EAU : Sortie des télésurveillances dans des armoires extérieures

Madame la Maire rappelle au conseil municipal le souhait du Comité Eau et Assainissement de sortir les sondes de télésurveillance des regards enterrés où elles se trouvent et ne fonctionnent pas pour les installer dans des armoires extérieures, et ce afin de rendre à nouveau possible la transmission en télégestion des données de compteurs de sectorisation.

Le devis de MIANE ET VINATIER s'élève à 1 612,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

8. SUBVENTION : Demande de l'école de Saint-Sébastien

Madame la Maire rappelle au conseil municipal le courrier reçu en mairie le 12 octobre 2021 de l'école de Saint-Sébastien. Cette dernière souhaite organiser une classe découverte à Super Besse. Un élève de la commune de la Chapelle-Baloue est concerné par ce séjour.

Madame la Maire propose d'attribuer une subvention dont le montant s'élève à 200 €.

Après délibération, le conseil vote sur cette proposition :

2 abstentions, 0 contre, 9 pour.

La délibération est adoptée.

9. Questions diverses

- La commune a reçu les deux plaques de M. Watine. Madame la Maire propose une inauguration de la plaque Agora en même temps que l'inauguration de la bibliothèque.
- Une des prises électriques de la Deunière sur laquelle est branchée une des décorations de Noël ne fonctionne pas. M. PASDELOU suppose qu'il faut contacter le SDEC ou Enedis pour pallier ce problème. Il prend en charge ce dossier.
- En ce qui concerne l'enquête publique concernant la vente d'une parcelle à côté de la station d'épuration, Madame le Maire rappelle l'historique et indique avoir rencontré le commissaire de cette enquête. Le commissaire a indiqué que deux personnes pourraient se retrouver avec des parcelles enclavées si la parcelle servant de chemin communal est privatisée.

C'est pourquoi la commune laissera sûrement ce chemin communal pour que les agriculteurs concernés puissent continuer de circuler avec leurs tracteurs. Il est nécessaire pour cela de faire un bornage précis pour connaître la surface de ce chemin et que celui-ci soit en conformité avec la loi, notamment sur la largeur minimale et maximale à respecter pour ce chemin.

- Le comité des fêtes organise une festivité le 12 décembre 2021 à 12h. Le prix est fixé à 22 €. Le pass sanitaire est obligatoire.
- M. PASDELOU rappelle que 4m³ de BRF (bois raméal fragmenté) communal encombre sa sortie de garage depuis le 25 octobre dernier et qu'il cherche à le mettre à l'abri, dans un espace communal, avec l'aide du tracteur d'un habitant. Dans les faits, il s'agit de déplacer environ 4m³ de BRF dans des « *big bags* » et de les stocker au niveau des abris communaux en bois, derrière la mairie.
- Des ragondins se sont installés à la pêcherie de la Jaussée. Des habitants demandent à ce qu'ils disparaissent de cet endroit. M. MARTIN propose que ce soit l'ACCA qui s'en occupe car ils sont agréés pour les piéger.
- M. MARTIN évoque le courrier que la commune a transmis à l'ACCA ainsi que leur réponse concernant la régularisation du mobil-home de chasse, installé sur une parcelle communale. M. MARTIN souhaite connaître la marche à suivre pour engager le dialogue avec l'ACCA et essayer de trouver des solutions.

M. BOLGAR propose une extension du délai concernant cette régularisation, jusqu'à la fin de la saison de la chasse si la DDT le permet. Madame la Maire souhaite se mettre en conformité avec la DDT pour ne pas être en irrégularité avec la loi concernant ce délai supplémentaire. Elle envisage des aides telles que des subventions. Mme la Maire et M. LE ROUX précisent qu'aucun délai n'a été demandée par l'ACCA.

En résumé, le conseil municipal attend le retour écrit de la DDT avant d'engager toute suite à ce dossier, mais n'est pas contre une extension du délai de régularisation si la DDT l'autorise, afin de laisser à l'ACCA la possibilité de terminer sa saison de chasse. M. MARTIN sera le médiateur auprès de l'ACCA.

- Les travaux de finition concernant la future bibliothèque sont évoqués. Une intervention du parqueteur est prévue la semaine prochaine. Après cela, il faudra finaliser le pan de mur bleu en prévoyant de bien protéger le sol. Les élus indiquent qu'il est nécessaire de fixer une date pour finir les travaux.
- Les épiciers Jérôme et Besma ont offert un plastifieur A3 à la commune. Le conseil les en remercie très chaleureusement.

Mme la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 13h48.

Les dates des prochains conseils restent à définir. Mme la Maire enverra des propositions aux conseillers municipaux.

Le 11 décembre 2021
Mme la Maire, Béatrice GOMES